



**ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CONTRE
L'ATTEINTE À
L'ENVIRONNEMENT**

Le déversement de polluants, dangereux ou autres, qu'il soit soudain et accidentel ou qu'il survienne graduellement, peut causer des dommages importants à l'environnement et à la collectivité, tout comme il peut porter atteinte à la réputation de vos clients et affecter leurs finances.

Voilà pourquoi nous offrons une solution d'assurance responsabilité contre l'atteinte à l'environnement* qui peut être personnalisée en fonction de leurs besoins particuliers, peu importe leur secteur d'activité ou la taille de leur entreprise.

Notre protection s'étend au-delà de la couverture offerte par les polices standards d'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises, lesquelles excluent généralement tout dommage à l'environnement. Elle peut aider à protéger vos clients contre des dépenses coûteuses tout en assurant la conformité aux obligations contractuelles.

De plus, avec le remboursement des interventions d'urgence et l'accès à des experts qualifiés en cas d'incident, nous sommes là pour les aider lorsque des mesures rapides et critiques doivent être prises pour limiter au minimum les dommages à l'environnement.

NOTRE GAMME DE SOLUTIONS EN MATIÈRE D'ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT INCLUT LES OPTIONS SUIVANTES :

- Responsabilité liée à la pollution des lieux
- Responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier
- Responsabilité liée à la pollution en cours de transport

RESPONSABILITÉ LIÉE À LA POLLUTION DES LIEUX

Notre assurance responsabilité liée à la pollution des lieux est conçue pour aider à protéger les clients contre l'émanation de polluants qui survient sur, sous ou à des lieux dont ils sont propriétaires ou locataires, ou qui en provient. Elle procure une protection à la fois à l'assuré et aux tiers, pour des dommages matériels et corporels.

Puisque des actions rapides sont nécessaires pour contenir et atténuer les conséquences lorsque des polluants s'échappent dans l'environnement, nous avons également inclus une garantie pour couvrir le remboursement des frais liés aux interventions d'urgence et au nettoyage. Nos experts en sinistres spécialisés en assurance des entreprises ont l'habitude de traiter des réclamations liées à la pollution et peuvent rapidement mettre les clients en contact avec des experts en intervention d'urgence et en réhabilitation.

Cette police peut également aider les clients à se conformer aux obligations usuelles des locateurs et des locataires, ainsi qu'à d'autres ententes que l'entreprise a pu conclure.

À qui s'adresse cette assurance?

- Concessionnaires d'automobiles
- Ateliers de réparation d'automobiles
- Propriétaires d'immeubles
- Grossistes de matériaux de construction
- Imprimeurs commerciaux
- Fabricants de produits de béton
- Fabricants de produits de consommation
- Nettoyeurs à sec
- Fabricants de produits métalliques
- Concessionnaires d'équipement agricole
- Fabricants et grossistes de produits alimentaires et de boissons
- Marchands de combustibles
- Concessionnaires d'équipement pour pelouses et jardins
- Fabricants et grossistes de machinerie et d'équipement
- Fabricants de pièces automobiles non critiques
- Marchands de pneus

Questions à poser aux clients :

- Votre entreprise entrepose-t-elle de l'essence, du diesel ou d'autres polluants potentiels dans des réservoirs, souterrains ou non?
- Votre entreprise entrepose-t-elle ou manipule-t-elle des huiles ou huiles usées, des batteries, du liquide de refroidissement ou des solvants de nettoyage?
- Votre entreprise conserve-t-elle un grand stock de produits en caoutchouc sur les lieux assurés?

RESPONSABILITÉ LIÉE À LA POLLUTION PROVENANT D'UN CHANTIER

L'assurance responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier procure une protection pour les travaux effectués par un entrepreneur ou en son nom et qui seraient la cause de l'émission d'un polluant dans l'environnement. Elle couvre à la fois les projets en cours et achevés et inclut des garanties pour les dommages matériels et corporels, le nettoyage, la défense juridique et les amendes réglementaires.

CETTE POLICE RÉPOND AUX NOUVELLES EXIGENCES DU COMITÉ CANADIEN DES DOCUMENTS DE CONSTRUCTION (CCDC) EN MATIÈRE D'ASSURANCE.

À qui s'adresse cette assurance?

- Menuisiers
- Entrepreneurs en communications
- Entrepreneurs en allées et trottoirs
- Installateurs de cloisons sèches et peintres en bâtiment
- Entrepreneurs-électriciens
- Entrepreneurs en excavation et en nivellement
- Entrepreneurs en revêtement extérieur (fenêtres, portes, auvents et parements)
- Entrepreneurs en clôtures et en terrasses
- Entrepreneurs généraux
- Entrepreneurs en infrastructures
- Entrepreneurs en éléments métalliques
- Entrepreneurs en aménagement paysager
- Entrepreneurs en maçonnerie et en ouvrages de pierres
- Entrepreneurs en mécanique
- Entrepreneurs en plomberie
- Entrepreneurs en gestion de projets de construction
- Entrepreneurs en fosses septiques
- Entrepreneurs en construction d'aqueducs, d'égouts et de conduits

Questions à poser aux clients :

- Votre entreprise travaille-t-elle régulièrement sur des projets avec des peintures, des huiles et des solvants?
- Votre entreprise entrepose-t-elle des carburants, des substances chimiques brutes et d'autres matières inflammables sur des chantiers?
- Le travail de votre entreprise pourrait-il avoir des répercussions sur des réservoirs de stockage, souterrains ou non, qui contiennent des polluants potentiels?

RESPONSABILITÉ LIÉE À LA POLLUTION EN COURS DE TRANSPORT

Les atteintes à l'environnement ne se produisent pas que sur les lieux de vos clients et les chantiers où ils travaillent. Chaque fois que des matériaux, de l'équipement ou des déchets sont déplacés par eux ou en leur nom, il est possible que des polluants soient déversés dans l'environnement.

L'assurance responsabilité liée à la pollution en cours de transport est offerte comme garantie facultative avec l'assurance responsabilité liée à la pollution des lieux et l'assurance responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier. Elle couvre les incidents de pollution qui surviennent durant le chargement ou le déchargement de produits ou de matériaux qui sont transportés, expédiés ou livrés par ou pour les clients.

Il s'agit d'une assurance DIC (Difference in conditions) qui s'applique lorsque ces activités ne sont pas couvertes par l'assurance en première ligne en responsabilité civile automobile, maritime, liée aux chemins de fer ou liée à l'aviation.

À qui s'adresse cette assurance?

- Entreprises qui déplacent de l'équipement ou des matériaux entre des situations
- Entreprises qui transportent de l'équipement ou des déchets
- Entreprises qui font appel à d'autres pour l'enlèvement d'équipement ou de déchets

POINTS SAILLANTS DE LA GARANTIE

Garantie / caractéristique	Description	Responsabilité liée à la pollution des lieux	Responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier	Responsabilité liée à la pollution en cours de transport
Garanties visant les pertes subies par l'assuré				
Frais liés à l'interruption des activités	Perte réelle de revenu de l'entreprise subie par l'assuré pendant la période d'interruption des activités.	✓		
Frais de nettoyage	Frais engagés par l'assuré pour le nettoyage après un déversement, y compris les frais de restauration, dans la mesure requise pour satisfaire aux normes environnementales.	✓		✓
Garanties visant la responsabilité civile				
Frais de nettoyage	Frais engagés par l'assuré pour le nettoyage après un déversement, y compris les frais de restauration, dans la mesure requise pour satisfaire aux normes environnementales.	✓	✓	✓
Frais pour dommages corporels ou matériels	Domages-intérêts compensatoires que l'assuré est tenu par la loi de payer à la suite d'un jugement, d'une décision ou d'un règlement en raison d'une atteinte à l'environnement.	✓	✓	✓
Frais de réclamation	Les frais de réclamation (notamment les frais de défense et les frais visés par des garanties subsidiaires) sont compris dans le montant de garantie, sauf au Québec, où ils sont en sus de ce montant.	✓	✓	✓
Autres caractéristiques				
Assurance sur la base des réclamations présentées et déclarées	Couvre les réclamations présentées et déclarées pendant la période d'assurance.	✓	✓	✓
Frais liés à une intervention d'urgence	Sous-limite des frais engagés par l'assuré pour nettoyer d'urgence les substances polluantes et éviter tout dommage subséquent.	✓	✓	✓
Période de l'atteinte	Couvre les atteintes à l'environnement, qu'il s'agisse d'incidents soudains et accidentels ou d'émanations graduelles au fil du temps.	✓	✓	✓
Délaissement illicite	Couvre les dommages liés au délaissement illicite ou non autorisé de polluants sur la propriété du client ou sur un chantier dont il n'est pas propriétaire.	✓	✓	✓

Garantie / caractéristique	Description	Responsabilité liée à la pollution des lieux	Responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier	Responsabilité liée à la pollution en cours de transport
Délaissement illicite	Couvre les dommages liés au délaissement illicite ou non autorisé de polluants sur la propriété du client ou sur un chantier dont il n'est pas propriétaire.	✓	✓	✓
Options de garantie flexibles	Prime minimale de 1 000 \$ avec diverses options de franchises. Montants de garantie de 5 000 000 \$; montants supérieurs offerts.	✓	✓	✓



POURQUOI CHOISIR NORTHBRIDGE ASSURANCE?

- Garanties offertes à la fois pour les situations dont l'assuré est propriétaire et pour celles dont il est locataire.
- **L'assurance responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier répond aux nouvelles exigences du Comité canadien des documents de construction (CCDC) en matière d'assurance.**
- Guichet unique pour tous vos besoins d'assurance des entreprises, automobile, environnementale et umbrella.
- Stabilité financière : La Corporation financière Northbridge est une société de Fairfax, qui s'est fait attribuer les notes « A », « A » et « A3 » par les agences de notation A.M. Best, Standard & Poor's et Moody's, respectivement.
- Nos experts en sinistres spécialisés en assurance des entreprises offrent leur soutien jour et nuit. Ils comprennent les enjeux liés aux atteintes à l'environnement et entretiennent des relations avec des experts en réhabilitation qui peuvent rapidement soutenir vos clients en cas d'incident.

PLUS QU'UNE SIMPLE POLICE D'ASSURANCE

Nous avons intégré l'Assistance Gestion du risque** dans toutes nos polices contre la pollution. Ce service procure aux titulaires de polices une tranquillité d'esprit accrue grâce à un accès téléphonique illimité à notre équipe de spécialistes en prévention, qui répondront à leurs questions et leur fourniront des conseils de prévention dans divers domaines en lien avec leur secteur d'activité, y compris en matière de responsabilité civile des entrepreneurs.



EXEMPLES DE RÉCLAMATIONS

À quel moment une assurance responsabilité contre l'atteinte à l'environnement peut-elle prêter secours?

Fuite de réservoir de carburant | 60 000 \$

La corrosion interne d'un réservoir de carburant de 2 000 litres a occasionné la fuite de 200 litres de son contenu dans l'environnement, contaminant 250 tonnes de sol dont la réhabilitation et le nettoyage ont coûté 60 000 \$. Puisque les assurances des biens et de la responsabilité civile de l'entreprise ne couvraient pas la responsabilité liée à la pollution, le client a dû assumer lui-même tous les frais. Il a également subi des pertes d'exploitation.

Travaux impliquant un réservoir | 300 000 \$

Un entrepreneur a été embauché pour effectuer des travaux sur un chantier. Il y a apporté des produits chimiques pour nettoyer un réservoir d'essence souterrain; ces produits sont gardés sur le chantier dans un grand réservoir mobile. L'entrepreneur a accidentellement endommagé le réservoir, ce qui a provoqué le déversement du contenu et son infiltration dans le sol et sous l'entrée du chantier. La décontamination a nécessité que l'on enlève l'entrée et que l'on réhabilite le sol contaminé, le tout coûtant 300 000 \$. L'assurance responsabilité civile des entreprises comportait une exclusion relative aux frais de nettoyage des polluants, donc les dommages n'étaient pas couverts. Le nettoyage et les dommages matériels étaient toutefois couverts par la police d'assurance responsabilité liée à la pollution provenant d'un chantier souscrite par l'entrepreneur, mais en sus de la franchise de 5 000 \$.

Nettoyage de moisissures | 350 000 \$

Un entrepreneur général a été embauché pour le projet de rénovation d'un bâtiment commercial. Après que la proposition d'assurance des chantiers a été dûment remplie et acceptée, une conduite d'eau a été endommagée accidentellement à l'intérieur d'un mur; une fuite lente s'en est suivie, coulant pendant plusieurs semaines avant d'être remarquée et causant la formation d'une grande quantité de moisissures. Les frais de nettoyage, qui totalisaient plus de 350 000 \$, n'étaient pas couverts par la police de responsabilité civile des entreprises de l'entrepreneur. Celui-ci a dû assumer tous les frais de nettoyage, n'ayant aucune protection supplémentaire en assurance de la responsabilité contre l'atteinte à l'environnement.

Vol de solvant | 1 500 000 \$

Un individu a tenté de voler du solvant entreposé par une entreprise dans un réservoir de 2 000 litres sur sa propriété. Dans le processus, plus de 1 800 litres de solvant ont été déversés. Le solvant a contaminé le sol avoisinant, mais aussi une propriété et un cours d'eau qui se trouvaient à proximité. L'entreprise était couverte pour l'intégralité du montant du sinistre par sa police d'assurance responsabilité liée à la pollution des lieux.

Déversement de déchets en cours de transport | 3 000 000 \$

Les services d'une entreprise ont été retenus pour enlever les débris d'un chantier de construction, y compris plusieurs vieux barils contenant des déchets chimiques. Lors du déchargement des barils sur les lieux de l'assuré, plusieurs d'entre eux sont tombés, ce qui a provoqué l'infiltration des produits chimiques dans le sol et la contamination des eaux souterraines; un spécialiste a dû être appelé pour aider à la réhabilitation du sol et des eaux. Les frais totalisaient plus de 3 000 000 \$. Les assureurs de la responsabilité civile automobile et de la responsabilité civile des entreprises ont nié couverture puisque les dommages touchaient les lieux de l'assuré et non un tiers. Le montant de garantie modeste offert au titre de la police d'assurance des biens des entreprises pour le nettoyage de la pollution ne pouvait pas s'appliquer non plus, puisque la cause des dommages était exclue (déversement). L'entreprise a dû assumer elle-même tous les frais.



Qui sommes-nous?

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, et en nous appuyant sur notre expertise sectorielle approfondie, nous aidons les entreprises à exercer leurs activités de façon plus sécuritaire afin qu'elles puissent se concentrer sur les occasions à saisir plutôt que sur les risques.

www.northbridgeinsurance.ca. Pour en savoir plus, visitez le www.northbridgeassurance.ca